

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 30 novembre 2022  
Date de l'affichage : 30 novembre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 44 + 6 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 50

**OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TARIFS AUX USAGERS DU SERVICE DE  
CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (ANC) A COMPTER DU  
1<sup>er</sup> JANVIER 2023 - REGLEMENT DU SERVICE DE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON  
COLLECTIFS (ANC) POUR L'ANNEE 2023**

Numéro de la Délibération : 071222-DC-137

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Puisseux-le-Hauberger, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Philippe MARECHAL, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Isabelle VILAREM, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Caroline MARTIN, Thérèse-Marie DESCATOIRE (démissionnaire), Annie BLANQUET, Michèle BRICHEZ, Marie-Thérèse LECERVOISIER, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Nicole ROBERT.

MM. Kévin POTET, Gérard PIEUX, Sébastien FERNET, Charles-Antoine de NOAILLES, Denis JACOB, Thierry DEVILLARD, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Philippe BOURLETTE.

**Dont représentés :**

- Mme Isabelle VILAREM par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAKPOVI par M. Marc VIRION.
- Mme Marie-Thérèse LECERVOISIER par M. Alain DUCLERCQ.
- Mme Véronique PAUL par M. Pierre DESLIENS.
- Mme Nicole ROBERT par M. Christophe DURAND.

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller de la commune de ERCUIS.

**OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TARIFS AUX USAGERS DU SERVICE DE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (ANC) A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 - REGLEMENT DU SERVICE DE CONTROLE DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS (ANC) POUR L'ANNEE 2023**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vu :**

- L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2224-12, R. 2224-19 et R. 2224-19-1 ;

**Considérant :**

- Le marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif attribué à la société VEOLIA ;
- La notification par le prestataire des tarifs réactualisés pour l'année 2023 :

<b>TYPE DE CONTRÔLE</b>	<b>PRIX UNITAIRE EN € TTC</b> (Taux de TVA en vigueur de 10%)
Examen préalable de conception	138,59
Vérification de l'exécution	114,91
Contre-visite	73,34
Contrôle périodique	152,44

- La nécessité de valider les montants de redevance et le règlement de service de contrôle des assainissements non collectifs pour l'année 2023 ;
- Le souhait de ne pas appliquer de part communautaire et d'instaurer des montants de redevance pour les contrôles d'assainissement non collectif égaux aux tarifs du marché attribué au prestataire ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **VALIDE** les montants suivants pour les différents types de redevance pour l'année 2023 :

<b>TYPE DE REDEVANCE</b>	<b>MONTANT UNITAIRE EN € TTC</b> (Taux de TVA en vigueur de 10%)
Redevance « conception »	138,59
Redevance « exécution »	114,91
Redevance « contre-visite »	73,34
Redevance « contrôle périodique »	152,44

- **VALIDE** le nouveau règlement du service de contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2023.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20221207-071222-DC-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022  
Affichage : 12/12/2022